



3 questions à... Danielle Sallandre

**Secrétaire Générale du syndicat CGT
de l'administration centrale des affaires sociales**

La campagne électorale qui vient de s'achever a été l'occasion d'un débat public sur les chiffres du chômage et d'actions des personnels chargés de ces statistiques notamment au Ministère de l'Emploi. Peux tu nous dire quels en sont les tenants et aboutissants ?

Il existe en France deux outils permettant de définir l'évolution du chômage. D'une part, l'enquête emploi de l'INSEE qui, seule, permet une fois par an, une mesure directe répondant aux critères du BIT. D'autre part, les données issues des listes de l'ANPE qui servent au calcul des *estimations provisoires* du taux de chômage sur une base mensuelle. Lorsque les résultats de l'enquête emploi sont connus, l'INSEE peut réexaminer le lien qu'entretiennent les évolutions du nombre de chômeurs BIT et celles du nombre de demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de l'ANPE. Ce lien est alors utilisé pour calculer les estimations provisoires du taux de chômage jusqu'à ce que les résultats de l'enquête emploi de l'année suivante soient connus. Le problème réside dans le fait que depuis le milieu de l'année 2005, les deux chiffres divergent: 9,8% pour l'INSEE et 9,1% pour l'ANPE en 2006. Devant un tel écart, l'INSEE a préféré reporter à l'automne prochain la publication de son chiffre annuel. Du côté de l'ANPE et du ministère du travail, on a maintenu la publication d'un taux de chômage mensuel, alors que ce chiffre est provisoire et moins précis que celui de l'INSEE. Mais pire, le travail d'expertise réalisé par les services de la DARES(1) pour expliquer l'écart entre les deux taux, suite à la modification de la gestion des listes de demandeurs d'emplois en fin de mois, n'a pas été repris par la direction de ce service statistique.

C'est là que les agents de la DARES ont compris qu'il existait une volonté

de manipuler les chiffres, pour n'en retenir que les plus favorables pour le bilan du gouvernement en matière de lutte contre le chômage. Ils se sont sentis désavoués par leur hiérarchie, et ont considéré que c'était la crédibilité de l'ensemble du système statistique public français qui était en jeu.

D'où une mobilisation de 6 semaines, associant les agents du ministère du travail et ceux des autres services concernés (ANPE, INSEE) et visant à suspendre la publication de chiffres du chômage non fiables. Faute de réponse de la hiérarchie, le personnel de la DARES s'est mis en grève - la première depuis 30 ans au sein de ce service - le 26 avril dernier. 35% du personnel y a participé.

Cette intervention des personnels met en évidence, à notre sens, une forme de hiatus entre l'obéissance hiérarchique et la responsabilité sociale du fonctionnaire. Peux tu nous dire ce qui a motivé l'intervention des agents de la DARES?

Les services statistiques de l'Etat ne sont pas des services administratifs comme les autres. Les agents y sont certes soumis aux mêmes droits et obligations que tous les autres fonctionnaires. Mais la notion de neutralité politique y occupe une place essentielle car l'absence de suspicion sur la transparence et l'authenticité des chiffres du chômage est un véritable enjeu démocratique, surtout en période électorale ou les tentations de maquiller la réalité sont nombreuses. Cela vaut d'ailleurs pour l'ensemble des chiffres publiés par la statistique publique. C'est pourquoi, dès qu'ils se sont sentis instrumentalisés, les agents du ministère du travail se sont massivement mobilisés derrière le slogan : « *non à la manipulation politique, pour un service public neutre et indépendant* ».

Au delà même de son évolution, la mesure du volume réel du chômage est posée de longue date. Quelles propositions sont formulées pour y répondre?

Tout d'abord tout mettre à plat de manière objective, en tirant les conséquences des expertises menées par les services statistiques de l'Etat. Les raisons des écarts entre les chiffres du chômage sont connues. Les récentes modifications intervenues dans le traitement des chômeurs inscrits à l'ANPE (multiplication des radiations, sorties de listes par des dispositifs de retour à l'emploi) ont contribué à une baisse artificielle du taux de chômage.

Ensuite, admettre qu'un chiffre ne peut recouvrir, à lui seul, la réalité du chômage. Plusieurs indicateurs devraient être utilisés pour décrire les réalités du chômage. Le conseil national de l'information statistique, dans lequel siègent l'Etat et les partenaires sociaux, a d'ailleurs fait récemment des propositions en ce sens. Cela permettrait d'éviter de sortir de la logique court-termiste de la publication mensuelle d'un chiffre provisoire et contesté.

Enfin et surtout, poursuivre la mobilisation des personnels et l'information des citoyens pour maintenir un service public de l'emploi de qualité. C'est tout l'objet des « *Etats généraux des chiffres du chômage et de la précarité* », organisés le 29 mai, à l'ASIEM, 6 rue Albert de Lapparent, 75007 Paris, par des statisticiens, syndicalistes et militants associatifs, afin de reconstruire un système cohérent d'indicateurs du chômage, mais aussi de la précarité, de l'emploi et du travail. La CGT a pris une part active en associant plusieurs de ses composantes : ministère du travail, ANPE, INSEE, fédération du spectacle.

(1) DARES : Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques.